

Les droits de propriété privés au service de l'environnement

A propos d'un nouveau numéro de la revue "Natural Resources Journal"

Le "Natural Resources Journal" publié par The University of New Mexico School of Law depuis 1961 est une véritable institution. Dans cette revue trimestrielle se sont exprimés tous les grands noms de ce que nous pouvons appeler l'écologie classique où la réglementation et l'action des pouvoirs publics sont présentés comme les meilleurs outils du progrès environnemental aussi bien au niveau des États-Unis qu'en matière internationale.

L'écologie libérale désignée sous le vocable de "Free Market Environmentalism" n'avait à ce jour pas droit de cité dans ce temple de la pensée juridique sinon pour faire l'objet d'analyses critiques peu amènes. Or voici que la livraison du printemps dernier (vol.44, N° 2) nous offre un remarquable symposium organisé par le PERC¹ sous le titre de "Private Land Conservation".

Ce document constitue un événement puisqu'il consacre le bien-fondé théorique et pratique d'un mouvement intellectuel dont les pères fondateurs se nomment Coase, Dales, Demsetz et bien entendu Hardin dont l'article "The Tragedy of the Commons" a connu un succès étonnant.

Sur le plan politique les thèses de l'écologie libérale n'ont pas connu le succès que l'on pouvait attendre. En effet comment demander à des hommes politiques et à des fonctionnaires de confier au marché et aux titulaires de droits de propriété la protection de l'environnement et d'abandonner ainsi partiellement la voie réglementaire ? Pour autant depuis la présidence de Ronald Reagan on peut dire que l'idée a progressé et qu'en tout cas le dogme de la sagesse et de la pertinence de l'action publique est soumis à un examen critique.

Bref, pour en revenir à notre revue elle annonce en introduction : "le groupe d'auteurs rassemblés dans ce numéro est pour l'essentiel nouveau pour notre revue mais leur venue renforce sa richesse. En tout cas ces anciens thèmes et ces auteurs confirmés apparaissent comme un vin nouveau dans de vieilles bouteilles

apportant ainsi une saveur nouvelle à la pensée traditionnelle de la revue".

Nous ne pouvons que recommander la lecture (et si possible la traduction) des 12 articles qui en quelques 300 pages apportent un éclairage nouveau sur le rôle des droits de propriétés pour la protection et la gestion des ressources environnementales. Certains des auteurs nous sont familiers tels Terry Anderson et Bruce Yandle²... mais nous découvrons aussi de nouvelles plumes ce qui prouve la vitalité de la pensée en la matière.

Quelques titres d'articles sont particulièrement parlants :

- Examiner la protection de l'espace avec les lunettes roses de Coase
- Problème juridique et économique en matière de protection d'espaces privés
- Richesse environnementale, propriété privée et politique publique
- Les perspectives limitées en matière de privatisation des terres appartenant à l'État
- Les conservatoires d'espaces (land trusts) et le choix entre acquisition en pleine propriété et servitude conventionnelle
- Assurer la sécurité des investissements écologiques sur les espaces appartenant à des tiers : une analyse en termes de coûts de transaction
- Les illusions de la perpétuité et la protection des propriétés privées
- Le passage du temps comme facteur de définition des choix

environnementaux pour les générations futures.

L'ouvrage s'achève par une revue des livres concernant l'écologie libérale. Son auteurs précise la difficulté d'une telle recension " le rôle des propriétaires privés en matière de protection d'espaces est partiellement incorporé dans la plupart des ouvrages acceptant à regret la leçon de la chute du mur de Berlin, à savoir que le marché est efficace. Certains auteurs ont simplement substitué au "command and control" des taxes et les subventions cherchant ainsi à "acheter" plus de protection environnementale en abaissant le coût via des mécanismes de marché. Par conséquent l'essentiel de la littérature concernant l'appropriation est focalisé sur les moyens de mobiliser à bon compte les propriétaires privés en recourant aux incitations du marché plutôt qu'au "command and control".

Pour conclure on peut dire que ce numéro constitue une étape capitale dans la reconnaissance d'une école de pensée qui explore l'avenir et rejette sans complexe les illusions du dirigisme environnemental dont l'écologie politique est l'ultime surfeur.

■ Max FALQUE

Délégué Général de
l'International
Center for Research on
Environmental Issues (ICREI)

¹ Localisé à Bozeman dans le Montana et initialement appelé Political Economy Research Center PERC a pris depuis le nom de Property and Environment Research Center confirmant ainsi le rôle capital des droits de propriété.

² Ils sont notamment intervenus aux Conférences Internationales organisées tous les deux ans par l'ICREI à Aix en Provence